



Antennes relais de téléphonie mobile
Compte rendu de la commission de concertation
du 18 novembre 2020

Présents :

Elus :

Mme Delphine JAMET
Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS
Monsieur Philippe POUTOU

Opérateurs :

Orange : Madame Corinne MARTY
Free Mobile : Monsieur Lilian STURNY
SFR : Monsieur Jérôme PAGES
Bouygues : Monsieur Pascal ROEHRIG

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Philippe LATRILLE (Directeur service Prévention)
Madame Pascale AVARGUES (Directrice Service Numérique et Systèmes d'Information)
Didier SECARDIN (Service Santé - Environnement)
Monsieur Christophe TROUILLET (Service Aménagement Numérique du Territoire)
Madame Fanny THIBERT (Cabinet du Maire)

Représentant d'association de consommateurs :

Monsieur Marcel SOULETTE représentant « Consommation Logement et Cadre de Vie »

Excusés :

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Jean Philippe GARDERE (Directeur de la Proximité)
Monsieur Patrick FAUCHER (Directeur de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable)
Madame Marie Astrid MENDEZ LUIZ (Service Architecture et patrimoine urbain en projet)
Monsieur Jérôme PASSICOS (Chef du service Droit des sols, Direction du Développement et de l'aménagement PT de Bordeaux)

Elus :

Madame Sylvie JUSTOME
Monsieur Stéphane GOMOT

Ouverture de la séance par Mme Jamet

Il y avait une nécessité d'organiser une réunion en présentiel pour cette première Commission de téléphonie mobile. Elle a été repoussée par souci d'associer les élus d'opposition de la ville de Bordeaux (*Philippe Poutou, Guillaume Chaban-Delmas*). Vous n'étiez pas encore désignés pour la première réunion prévue.

D'un point de vue historique, elle a été mise en place en 2007, alors que la Convention actuelle entre les opérateurs et la ville de Bordeaux date de 2012 et ne prend logiquement pas en compte les nouvelles technologies.

Didier Sécardin présente un rapide historique et les objectifs de cette commission, l'organisation mise en place, les données importantes en matière de textes réglementaires et les caractéristiques relevées sur la ville en matière de champs électromagnétique (cf. diaporama joint)...

Il y avait alors un besoin de s'adapter à l'arrivée d'un 4^{ème} opérateur et des nouvelles technologies 4G et de la décision du Conseil d'Etat confortant la police spéciale de l'état en matière de radiofréquences.

Ce que ne prévoit pas la loi, c'est la création d'une commission municipale (c'est possible au niveau départemental). Il y avait une volonté commune de créer un espace de concertation efficace. Les opérateurs doivent déposer un dossier en Mairie, puis il y a un délai de 1 mois avant de pouvoir déposer un dossier de déclaration préalable quand c'est nécessaire. Nous organisons une réunion de la commission par trimestre, les opérateurs ont accepté de s'y adapter.

Le Maire a choisi de mettre à disposition des habitants les dossiers d'information par voie numérique. Une architecte référente s'assure de la faisabilité du projet et informe les Maires de quartier avant même le dépôt du dossier (DIM). Le Maire est compétent seulement sur les critères d'urbanisme : l'instruction des DP est indépendante de la commission.

Quand on parle de « dossiers », il s'agit des sites créés ou modifiés par les opérateurs sur un immeuble ou sur un terrain, de puissance supérieure à 5 W. En 2018, il y avait 15 dossiers ; 50 en 2019 ; 109 en 2020 dont 90% portent sur la 5G.

5000 mesures sont faites au niveau national chaque année. La valeur référente d'alerte est de 6V par mètre, ce n'est pas une valeur sanitaire. Au niveau national, le niveau médiant mesuré est de 0,4 V par mètre : nous en sommes à 0,7 V par mètre à Bordeaux. Bien sûr, les résultats des mesures sont différents de celles effectuées à la campagne.

Nous avons pour habitude d'étudier les dossiers par opérateur pour conserver une certaine confidentialité : nous allons la conserver.

Didier Sécardin : avec l'augmentation des dossiers, la mise en ligne est très lourde : cela nécessite un temps qui pourrait être utile à autre chose. Attention, en la matière, le Maire n'a pas de pouvoir réglementaire, il a le droit d'informer les citoyens. Le 3,5 GHz n'est pas le 26 GHz.

Delphine Jamet : des vœux ont été votés au Conseil Municipal de Bordeaux et à la Métropole. Le premier porte sur la 5G millimétrique sur les hautes fréquences, alors que celui de la métropole est plus large : il n'y aura pas d'expérimentation comme cela avait été prévu par la précédente municipalité. Un déploiement le plus limité possible est prévu pour le 3,5 GHz.

On ne peut pas imposer le fait de ne pas déployer, mais il faut aller le plus lentement possible. Depuis le mois de juillet, on ne signe plus les autorisations de travaux, cela les retarde de deux mois environ. C'est le seul moyen pour avoir un moratoire, qui fait partie

des propositions de la Convention citoyenne. Ce n'est pas une lubie de notre part : le Président de la République s'est engagé.

Combien d'énergie consomment toutes ces antennes ? Le numérique représenterait +8% d'émissions de GES par an.

Il y a également la question de la technologie utilisée pour les antennes, comme Huawei par exemple.

Opérateurs : la nouvelle technologie tend à une meilleure optimisation spectrale, et donc une moindre consommation, mais nous n'avons pas de chiffres.

Delphine Jamet : il y a effectivement un rapport sur gov.fr qui démontre que la technologie consomme moins. Mais en réalité, on fait exploser en parallèle la demande et les usages : c'est un effet levier !

Opérateurs : nous ne sommes que des opérateurs, nous ne débattons pas des sujets sociétaux : nous apportons un service. On n'installera pas du jour au lendemain la 5G partout. Par contre, là, vous ne faites que retarder les choses, le déploiement va arriver.

Globalement les fréquences sont régies par un décret du 3 mai 2002 qui inclue les fréquences actuelles et futures : il y a un cadre qui est respecté. Nous allons utiliser les fréquences actuelles pour accompagner la 5G sur le 3,5 GHz. En réalité, la 5G est très mélangée à la 4G : le téléphone 5G ne sait pas attacher une antenne 5G tout seul, il lui faut du 4G.

Guillaume Chaban Delmas : c'est un sujet très éloigné du quotidien des Français. Nous recevons des publicités pour des forfaits 5G, sans aucune explication. Nous avons le retour d'expérience en Corée où les utilisateurs se sont rétractés. Il y a des inquiétudes qui peuvent nuire au développement 5G : pourtant, on n'a pas le choix, l'industrie non plus. Il faut demander aux citoyens de ne pas changer de téléphone, même si pour les opérateurs, l'opportunité est énorme. Le rapport de l'ANSES en mars 2021 va donner les clés. Bordeaux doit s'engager dans une innovation concertée.

Opérateurs : avec la 5G, on attend de nous opérateurs autre chose que notre rôle habituel.

Delphine Jamet : le but est d'avoir un débat posé.

Opérateurs : avec le confinement, de nombreuses informations fausses ont circulé : il faut dépolluer le débat ...

Delphine Jamet : devons-nous étendre la commission à l'échelle de la Métropole ?

Philippe Poutou : je vais apporter un brin de caricature : nous sommes pour le vote d'un moratoire et contre la 5G. Il n'y a pas un besoin fondamental aujourd'hui pour la population de cette technologie, nous rencontrons d'autres problèmes. Nous constatons une fracture numérique : tout le monde n'a déjà pas accès à la 4G ou à la fibre. C'est comme la LGV : pendant qu'on la fait, des lignes de train disparaissent. Nous sommes inquiets sur les conséquences sanitaires : ce sont plus seulement des doutes. Il y a aussi un gaspillage d'énergie. C'est au final une question démocratique, les choses se décident et se font : on manque d'information.

Opérateurs : la 5G ne va fonctionner qu'à la demande : personne n'est obligé, tout est de l'ordre du choix individuel. Le système ne va fonctionner que s'il est activé. Il y a une intelligence du système.

Delphine Jamet : aujourd'hui on cumule les antennes, quel est le plan de démantèlement des antennes ?

Opérateurs : il y a toujours des gens qui ont besoin de la 2G, il faut conserver le service. Le retrait de la 2G n'entraînera pas forcément le retrait d'antennes. Les antennes 2G historique supportent aussi la 3G, la 4G ... Il faut savoir que nos entreprises sont très concurrentes, les discours peuvent évoluer selon les décisions des autres entreprises ...

Attention, quand le protocole a été voté, la loi Abeille n'existait pas. La Charte de Strasbourg peut être reprise, benchmarkée.

Que fait-on en termes d'urbanisme ? Nous opérateurs ne savons pas ce qui est attendu, devons-nous y aller à tâtons ? Il y a des refus sur des choses validées par l'architecte conseil.

Association de consommateurs : dualité, même débat que par le passé, ça n'a pas évolué. Nous sommes dans un monde hyper technologique. Nous avons un devoir de leur expliquer que cette technologie coûte très cher. Il y a des consommateurs qui veulent se protéger à tout prix et d'autres qui veulent toujours une connexion.

La notion de 100m n'a pas du tout de sens. Il faudrait plutôt une idée de hauteur : s'il y a une antenne 40 mètres au-dessus école, pas de problème. C'est une question d'orientation et de fréquence. La limite de 100 m est très psychologique. On n'est pas dans le rationnel quand on fait des choses comme ça. Il est important de conserver le dialogue.

Opérateurs : Est-ce qu'une nouvelle commission sera organisée d'ici la fin de l'année ? Ce sera plutôt début janvier. Il est important de fixer une date pour pouvoir envoyer des DIM un mois avant la commission.

Delphine Jamet : nous prévoyons une réunion par trimestre pour les DIM avec un envoi un mois à l'avance et un calendrier de réunions pour les autres sujets à aborder.

La seconde partie de cette réunion est consacrée à l'examen des projets et à effectuer un point 5 G par opérateur

Rappel : 3 gammes de fréquences différentes vont être utilisées par les opérateurs pour utiliser la 5G, avec des particularités et des échéances différentes (partage des fréquences utilisées actuellement pour la 4G (antennes fixes actuelles), fréquences autour de 3,5 GHz (antennes orientables), fréquences autour de 26 GHz (mini antennes, horizon 2ans minimum...))

Les opérateurs ont ainsi présenté 13 DIM pour cette commission, concernant 5 nouveaux sites 4G et 8 adaptations de sites existants à la 5G (3,5 GHz). 5 de ces dossiers feront ensuite l'objet d'une DP.

Ceux-ci vont également adresser 83 DIM supplémentaires concernant le partage de sites 4G actuels avec la 5G (sur les mêmes fréquences), pour lesquels les DIM ne sont pas imposés réglementairement, Mme Jamet ayant demandé que les opérateurs les communiquent (voir liste des sites concernés ci-après).

Ces projets consistent en une mise à jour logicielle qui n'implique aucune modification du système antenne, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences. Ils ne nécessitent pas de dépôt de DP. L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de **l'Agence nationale des fréquences** pour chacun des sites concernés.

Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002. Cette stratégie découle de la nécessité pour certains opérateurs de changer de fournisseur d'antennes pour émettre en 5G et de leur volonté d'assurer rapidement une bonne fluidité 5G.

L'ensemble des projets respecte les prescriptions réglementaires. Les résultats des simulations effectués sur les différents sites selon les protocoles en vigueur montrent des niveaux de champs qui restent nettement inférieurs à la valeur d'alerte de 6 V/m.

Mme Jamet demande que des mesures soient sollicitées auprès de l'ANFR dans les sites sensibles dès mise en service des antennes afin de vérifier les niveaux de champ émis

Projets ORANGE

COMMENTAIRES

ORANGE présente un seul dossier.

Il s'agit d'un projet de nouvelle antenne destiné à remplacer un site existant 2G,3G,4G installé cours de la Martinique qui doit être démonté à l'échéance du contrat de bail, soit en avril 2021.

Ce projet est conçu en prenant aussi en compte les futures antennes 5G. Néanmoins, ces dernières ne sont pas déclarées dans ce DIM et feront l'objet d'un nouveau DIM ultérieurement.

PROJET

34 Cours Evrard de Fayolle

Projet d'installation de 5 antennes 2G,3G,4G

Hauteur 15,80 m

Pas d'établissements sensibles situés à moins de 100 m

Projets Bouygues

COMMENTAIRES

BOUYGUES présente 6 projets concernant des modifications de sites pour permettre la mise en service future des antennes 5 G dans la bande 3,5 GHz.

Il est également présenté pour information 63 sites concernés par l'activation de la 5G sur la bande de fréquence existante 4G 2100 MHz. Cette mise à jour logicielle n'implique aucune modification du système antenne, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences.

PROJETS

Modification de sites pour émettre en 5G

17 rue SEGALIER

Pas de DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 18 à 19,65 m

24 COURS DE LA SOMME

Pas de DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 19,5 m

38 rue DES VIGNES

Soumis à DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 16,4 m

38 RUE DE CARROS

Pas de DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 17,8 m

42 rue PEYRONNET

Pas de DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 22,2 m

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 16 RUE DON DEVIENNE - estimation champ reçu égal à 0,92 V/m

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 5 COURS BARBEY - estimation champ reçu égal à 0.03 V/m

ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS 61 RUE DES DOUVES - estimation champ reçu égal à 0.04 V/m

ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS 65 RUE DES DOUVES - estimation champ reçu égal à 0.02 V/m

0,03% 0.02

ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS 22 RUE MALBEC - estimation champ reçu égal à 0.07 V/m

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 7 COURS BARBEY - estimation champ reçu égal à 0.04

V/m

290 rue JUDAÏQUE

Pas de DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 21,1 m

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 252 RUE JUDAÏQUE - estimation champ reçu égal à 0.03

V/m

Sites où la bande de fréquence existante 2100 MHZ (4G) va être partagée avec la 5G sans modification significative (sans DP)

Liste des sites

T62002 35 cours DU MARÉCHAL JUIN
T62003 rue SAINTE CATHERINE
T62005 15 cours DE L'ARGONNE
T62006 18 BIS rue DE LANDIRAS
T62007 70 rue TURENNE
T62008 13 rue FERRÈRE
T62009 150 avenue THIERS
T62010 25 rue BUCHOU
T62012 21 cours SAINT LOUIS - RES EDILYS
T62013 1 allée JEAN BENAIS - RESIDENCE CHANTECRIT
T62014 84 rue CAMILLE SAUVAGEAU
T62021 12 boulevard ANTOINE GAUTHIER
T62022 351/353 boulevard DU PRÉSIDENT WILSON - BATIMENT 1
T62023 161 rue JUDAÏQUE
T62024 275 rue BLANQUI
T62029 2 rue DE LA PELOUSE DE DOUET
T62030 468 2 rue GAMBETTA - RES LA ROSERAIE
T62032 23 place GINETTE NEVEU
T62056 21 rue POQUELIN MOLIERE
T62057 51 cours PASTEUR - RES PASTEUR
T62058 15 rue RODE
T62061 19 rue SOLLE - RESIDENCE SOL Y SOMBRA
T62065 141 boulevard JEAN JACQUES BOSC
T62095 59 bis cours VICTOR HUGO
T62096 30 rue VANTRASSON
T62198 194 B boulevard ALBERT 1^{ER}
T62199 102 avenue THIERS
T62258 27 rue SAINT VINCENT DE PAUL
T62297 40 allée D'ORLÉANS
T62341 42 rue PEYRONNET - RÉSIDENCE CORUS
T62344 31 rue JEAN-JACQUES ROUSSEAU
T62347 11 rue EDOUARD BRANLY CITE PINSON
T62348 19 rue DU HAUT BRION
T62378 11 cours DE VERDUN
T62409 38 rue LAJARTE
T62410 rue JULES LADOUMÈGUE
T62411 44085 rue GEORGES BARRÈS
T62413 10 rue DU PÈRE DIEUZAIDE
T62442 103 Rue HERON
T62443 12 rue JULES GUESDE
T62445 1 rue ELVINA SIVAN
T62446 43873 rue DU DOCTEUR SCHWEITZER
T62464 avenue LEON BLUM
T62494 94 cours LE ROUZIC
T62496 1 rue JOSEPH BONNET
T62501 181 rue MANDRON-IMMEUBLE AQUITANIS
T62508 38 rue CARROS
T62520 place DE LA FERME RICHEMONT

Projets FREE Commission de novembre 2020

COMMENTAIRES

FREE présente 4 projets concernant des nouveaux sites 4G et 2 concernant des modifications de sites pour permettre la mise en service future des antennes 5 G dans la bande 3,5 GHz.

Il est également présenté pour information 8 sites concernés par l'activation de la 5G sur la bande de fréquence existante 4G 700 MHz (échéance décembre 2020). Cette mise à jour logicielle n'implique aucune modification du système antenne, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences.

PROJETS

Nouveaux sites 4G

L'objectif est d'améliorer la couverture sur les quartiers concernés

6 rue MAUCOUDINAT

Soumis à DP

3 antennes 2G,3G,4G sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 21,10 m

ACCUEIL DES ARGENTIERES 3 rue des Argentiers – estimation champ reçu égal à 0.5 V/m

18 PARVIS DES CHARTRONS HOTEL MERCURE-CITE MONDIALE

Soumis à DP

6 antennes 2G,3G,4G sur un hôtel

Hauteur 36,5 m

Pas d'établissement sensible situé à moins de 100 m

19 BOULEVARD ALBERT 1°

Soumis à DP

6 antennes 2G,3G,4G sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 31,9 m

MAISON DE RETRAITE LE SABLONAT 9 boulevard Albert 1er estimation champ reçu égal à 2,3V/m

485 AVENUE DU MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY

Soumis à DP

3 antennes 2G,3G,4G sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 35 m

Modification de sites pour émettre en 5G

38 Rue LAJARTE

Pas de DP

Ajout de 3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 14,15 m

ECOLE MATERNELLE DE L'YSER 150, cours de l'Yser estimation champ reçu égal à 0.59 V/m (faisceaux fixes) et 1,1 V/m (faisceaux orientables)

70 Rue de TURENNE

Pas de DP

3 antennes 5G (3,5 GHz) sur un bâtiment d'habitation

Hauteur 24,70 m

Sites où la bande de fréquence existante 700 MHz (4G) va être partagée avec la 5G sans modification significative (sans DP)

Liste des sites

52 rue SAUTEYRON

323 avenue DELATTRE DE TASSIGNY

Etablissement à moins de 100m (Esprit libre) - estimation champ reçu égal à 0.62 V/m

38 rue DES VIGNES

12 boulevard ANTOINE GAUTIER Résidence les portes de Bordeaux

6 rue cité MOUNEYRA

2 rue GAMBETTA résidence la Roseraie

122 rue CROIX DE SEGUEY

44 boulevard GEORGES V

Établissement à moins de 100m (Esprit libre) - estimation champ reçu égal à 0.31 V/m

Projets SFR

COMMENTAIRES

SFR présente pour information 12 sites concernés par l'activation de la 5G sur la bande de fréquence existante 4G 2100 MHZ (échéance décembre 2020).

DIM déjà disponibles...

PROJETS

Sites où la bande de fréquence existante 700 MHZ (4G) va être partagée avec la 5G sans modification significative (sans DP)

Liste des sites

96 COURS D'ALSACE ET LORRAINE

Etablissement à moins de 100m (école maternelle Paul Bert) - estimation champ reçu égal à 1 V/m

1 AVENUE JEAN BENAY

Etablissement à moins de 100m (activités hospitalières Logea) - estimation champ reçu égal à 2,1 V/m

5 RUE CLARE

Etablissement à moins de 100m (école élémentaire des Menuts) - estimation champ reçu égal à 1,5 V/m

11 RUE SAINTE CATHERINE

15 RUE CHAUFFOUR

Etablissement à moins de 100m (antenne dialyse AURAD) - estimation champ reçu égal à 3,1 V/m

19 RUE DU HAUT BRION

COURS DU MARECHAL JUIN

RUE DU MIRAIL

Etablissement à moins de 100m (Lycée du Mirail 36 rue du Mirail) - estimation champ reçu égal à 2,1 V/m

Etablissement à moins de 100m (Lycée Montaigne 115 crs Victor Hugo) - estimation champ reçu égal à 2,1 V/m

3 PLACE DE LA VICTOIRE

Etablissement à moins de 100m (CHR odontologie crs de la Marne) - estimation champ reçu égal à 1,4 V/m

36 COURS DE L'YSER

84 RUE CAMILLE SAUVAGEAU

Etablissement à moins de 100m (école André Meunier) - estimation champ reçu égal à 0,5 V/m

1 RUE JOSEPH BONNET

NB/ Pour tous ces dossiers, les valeurs estimées ou mesurées du champ électromagnétique généré sont inférieures à la valeur de 6 V/m (considérée comme atypique et imposée aux opérateurs).

La ville sollicitera autant que nécessaire auprès de l'ANFR les mesures nécessaires afin de vérifier les niveaux de champs émis après mise en service des sites.

En outre, l'ANFR qui veille également au respect des normes en vigueur, a décidé à la demande du gouvernement de renforcer le contrôle de l'exposition aux ondes émises par les antennes-relais.

En 2019, l'ANFR avait opéré **3 066 contrôles**. Elle a engagé un plan d'augmentation substantielle des contrôles, qui passeront à **6 500 en 2020 et 10 000 en 2021**.

Dans le contexte spécifique du **lancement de la 5G**, l'ANFR va réaliser **4 800 contrôles afin de mesurer les niveaux d'exposition des antennes-relais avant et après le déploiement de la 5G** dans diverses configurations représentatives. Ainsi, **300 mesures seront réalisées avant la fin de l'année 2020 et 4 500 au cours de l'année 2021**. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives de l'exposition liée au déploiement de la 5G, que ce soit dans la bande de fréquences 3,5 GHz en cours d'attribution par l'ARCEP ou par l'utilisation de bandes existantes (2G, 3G, 4G).